

COMPTE RENDU DE REUNION

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 15 MARS 2010

L'an DEUX MILLE DIX, le QUINZE MARS à QUINZE HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle « Culture-Loisirs », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAU R., HERMITTE D., FOULER R., GELIN L., MARCHISIO N., MULE M., BARRAS M., LAHURE A., MARIN E.,

REPRESENTES : AMOR S. par MARCHISIO N., CARTON C. par Mr PEDDA J.-C., DURET C. par GAUTIER P., CARON M. par RUMEAU R.

ABSENTS : METHIVIER D.

Secrétaire de séance : Madame WILTZIUS Renée.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL M.14 – M.49 - ZAC :

Après s'être fait présenter les budgets primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2009, par le receveur, concernant la M.14 – M.49 et ZAC visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

2/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 - M.14 – M.49 - ZAC :

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs,

- après avoir élu Monsieur Duvette Michel, pour les présenter,
- Monsieur le Maire ayant quitté la salle

M. 14		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 443 468,37 €
	Recettes	2 123 723,93 €
	Résultat :	680 255,56 € EXCEDENT
INVESTISSEMENT	Dépenses	378 443,23 €
	Recettes	459 962,12 €
	Résultat :	81 518,89 € EXCEDENT
RESTES A REALISER	Dépenses	614 348,94 €
	Recettes	456 570,00 €
	Résultat	157 778,94 € DEFICIT
EXCEDENT GLOBAL : 603 995,51 €		

M. 49		
EXPLOITATION	Dépenses	50 372,02 €
	Recettes	552 142,05 €
	Résultat :	501 770,03 € EXCEDENT
INVESTISSEMENT	Dépenses	110 635,07 €
	Recettes	21 808,75 €
	Résultat :	88 826,32 € DEFICIT
RESTES A REALISER	Dépenses	0
	Recettes	0
	Résultat	0
EXCEDENT GLOBAL : 412 943,71 €		

Z.A.C.		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	852,06 €
	Recettes	5 263,10 €
	Résultat :	4 411,04 € EXCEDENT
INVESTISSEMENT	Dépenses	6 164,50 €
	Recettes	34 954,72 €
	Résultat :	28 790,22 € EXCEDENT
EXCEDENT GLOBAL : 33 201,26 €		

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS 2009 - M.14 - M.49 - ZAC :

➤ **M.14**

Il propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté, au compte 002 : **680 255,56 €**

➤ **M.49**

Il propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté, au compte 002 : **412 943,71 €**

- Autres réserves, article 1068 : **88 826,32 €**

➤ **Z.A.C**

Il propose d'affecter cette somme de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement reporté, au compte 002 : **4 411,04 €**

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des conclusions de la Commission des Finances, à savoir :

- . incertitude du montant des recettes
- . taux des 4 taxes inchangés depuis 7 ans (T.H., T.F.B., T.F.N.B., T.P.), et ratio de ces 4 taxes par habitant le plus bas du Val d'Issole
- . la volonté de réduire au maximum la charge fiscale communale et par conséquent de compresser les dépenses
- . de reporter sur 2011 la variation des taux en fonction du réalisé de 2010 et de l'évolution de nos recettes

En conclusion, Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux actuels (qui n'auront donc pas évolué depuis 8 ans).

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

5/ BUDGETS PRIMITIFS - M.14 - M.49 - ZAC :

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les projets de budgets présentés par l'adjoint aux finances, en énumérant article par article, et cela dans chaque chapitre, toutes les dépenses envisagées et indispensables. La même opération est faite pour les recettes. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces projets de budgets.

Concernant le vote des subventions aux associations, Monsieur DUVETTE quitte la salle.

M. 14			
		Propositions	Vote
DEPENSES		4 035 611,45 €	4 035 611,45 €
	<i>Dépenses Fonctionnement</i>	2 171 925,56 €	2 171 925,56 €
	<i>Dépenses Investissement</i>	1 863 685,89 €	1 863 685,89 €
RECETTES		4 035 611,45 €	4 035 611,45 €
	<i>Recettes Fonctionnement</i>	2 171 925,56 €	2 171 925,56 €
	<i>Recettes Investissement</i>	1 863 685,89 €	1 863 685,89 €

M. 49			
		Propositions	Vote
DEPENSES		1 102 198,74 €	1 102 198,74 €
	<i>Dépenses Exploitation</i>	460 401,71 €	460 401,71 €
	<i>Dépenses Investissement</i>	641 797,03 €	641 797,03 €
RECETTES		1 102 198,74 €	1 102 198,74 €
	<i>Recettes Exploitation</i>	460 401,71 €	460 401,71 €
	<i>Recettes Investissement</i>	641 797,03 €	641 797,03 €

Z.A.C.			
		Propositions	Vote
DEPENSES		248 475,40 €	248 475,40 €
	<i>Dépenses Fonctionnement</i>	123 515,22 €	123 515,22 €
	<i>Dépenses Investissement</i>	124 960,18 €	124 960,18 €
RECETTES		248 475,40 €	248 475,40 €
	<i>Recettes Fonctionnement</i>	123 515,22 €	123 515,22 €
	<i>Recettes Investissement</i>	124 960,18 €	124 960,18 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

6/ PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2010 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'établir un programme prévisionnel de demandes de subventions pour 2010.

Monsieur le Maire propose le programme suivant :

- Salle d'Honneur 88 000 € H.T.
- Réhabilitation logements 107 000 € H.T.
- Salle des Sports..... 15 000 € H.T.
- Menuiserie..... 75 250 € H.T.
- Parvis 75 000 € H.T.
- Cantine 10 000 € H.T.
- Salle « Culture-Loisirs »..... 10 000 € H.T.
- Aménagement Espace Sportif..... 20 000 € H.T.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

7/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2010 (MANIFESTATIONS) :

En vue de la manifestation des vachettes devant se dérouler les 19 et 20 juin, Monsieur le Maire propose de demander une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général du Var pour cette organisation.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

8/ REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, tels que le SYMIELECVAR auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- . de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 ;
- . de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 17,73 %.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité la proposition qui lui est faite.

9/ TARIFS LOCATION SALLES COMMUNALES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location des salles communales n'ont pas été révisés depuis le 17 avril 2002.

Il propose donc d'appliquer les nouveaux tarifs suivants :

		TARIS 2009		TARIFS 2010	
		LOCATION	CAUTION	LOCATION	CAUTION
SALE « LA FARANDOLE »	ASSOCIATIONS	80 €	700 €	80 €	700 €
	ADMINISTRES	400 €	700 €	400 €	700 €
SALLE « CULTURE-LOISIRS »	ASSOCIATIONS	20 €	200 €	40 €	200 €
	ADMINISTRES	120 €	200 €	150 €	250 €
SALLE DES MARIAGES	ASSOCIATIONS	GRATUIT			
	ADMINISTRES				

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10/ TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des concessions cimetièrè n'ayant pas été révisés depuis 2001, il convient de les réviser comme il suit :

	TARIFS 2009	TARIFS 2010
Concession cimetièrè 3 PLACES	2 378,20 €	2 500 €
Concession cimetièrè 4 PLACES	3 170,94 €	3 300 €
Columbarium 10 ANS	152,45 €	200 €
Columbarium 30 ANS	396,37 €	500 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

11/ AUTORISATION ECHANGE DE TERRAIN ODASSO / COMMUNE :

En vue de la signature de l'acte ODASSO / Commune, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités administratives concernant cette affaire.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

INFORMATION :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de participation aux frais de transports scolaires pour les sorties organisées par les écoles.
Il propose que la commune participe à hauteur de 50 % du montant demandé par séjour, avec un plafond cumulé de 1 400 € par an pour l'école primaire et 500 € pour l'école maternelle.
- Le Conseil Municipal adopte les subventions proposées au budget primitif. En ce qui concerne la subvention de l'U.S.E.P., l'association n'ayant pas déposé de dossier, il est proposé d'attribuer le montant prévu au Secours Populaire.
Monsieur le Maire et Madame WILTZIUS se sont abstenus sur cette question.

La séance est levée à 16 heures 30

**Le Maire,
Jean-Claude PEDA**